

Progrès de Mise en œuvre du SEIS

Données environnementales en Tunisie, lacunes et Besoins



This project is funded by the European Union

umweltbundesamt^u
ENVIRONMENT AGENCY AUSTRIA

European Environment Agency



Données environnementales en Tunisie, lacunes et Besoins

Introduction

Cette présentation s'adresse aux utilisateurs et producteurs de données.

Sert de base de discussion et a pour objectif d'identifier les principales raisons des lacunes en données et les actions à mener pour combler ces lacunes.

- ✓ les principales questions qui seront abordées :
- ✓ Les problèmes liés à la disponibilité des données environnementales
- ✓ Les résultats de l'enquête (questionnaire)

- ✓ les exigences légales pour la collecte, le traitement (e.g Jordanie) , **la validation et la communication des données**, conformément à la loi sur l'environnement (e.g en Europe); et les besoins pratiques d'amélioration afin de construire, rendre le système plus efficace, plus fiable et plus utilisable afin de fournir des données environnementales opportunes et précises aux décideurs et au grand public.

Gouvernance

- ❖ Équipes nationale SEIS en place - interinstitutionnelles et interdisciplinaires - dotées de capacités d'examen et de suivi et en convergence avec la participation des pays aux processus de gouvernance régionale

Contenu

- ❖ Flux de données H2020 en place à l'aide d'outils communs et intégré à d'autres flux de données régionaux pertinents (UNEP/MAP)
- ❖ Fiches indicateurs H2020 / NAP produites

Infrastructure

- ❖ Système de rapports modélisé sur InfoMAP en vue de structurer et d'intégrer des ensembles de données régionales

Resultat –Mise en Oeuvre et Problèmes

Activité	Thématique	Raisons et commentaires
monitoring, production de données, collecte de données	Eau Déchets Emission industrielle	Les données sont éparpillées et difficile à collecter . Un effort colossal pour renseigner les indicateurs. Les données relatives à l'accès à l'assainissement sont produites à l'occasion des enquêtes. Les données sur les Emissions industrielles sont produites à l'occasion de mise à jour de BBN. Les Données relatives aux déchets sont basées sur des estimations.
accessibilité des données/ dissémination publication	Eau Déchets EI	les institutions concernées sont représentées dans la National Team, Mais des difficultés pour collecter les données
Coordination interinstitutionnel coordination/équipe SEIS et coopération thématique & partage de données		Equipe National SEIS Que faut il faire pour assurer la pérennisation de l'échange et du suivi?
Systèmes Information	EAU Déchets Emission industrielles	Pas de systèmes d'information pour les 03 thématiques.

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES

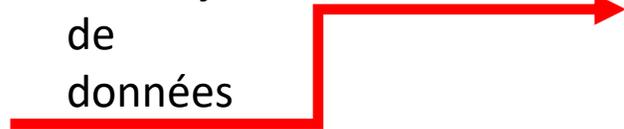


12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

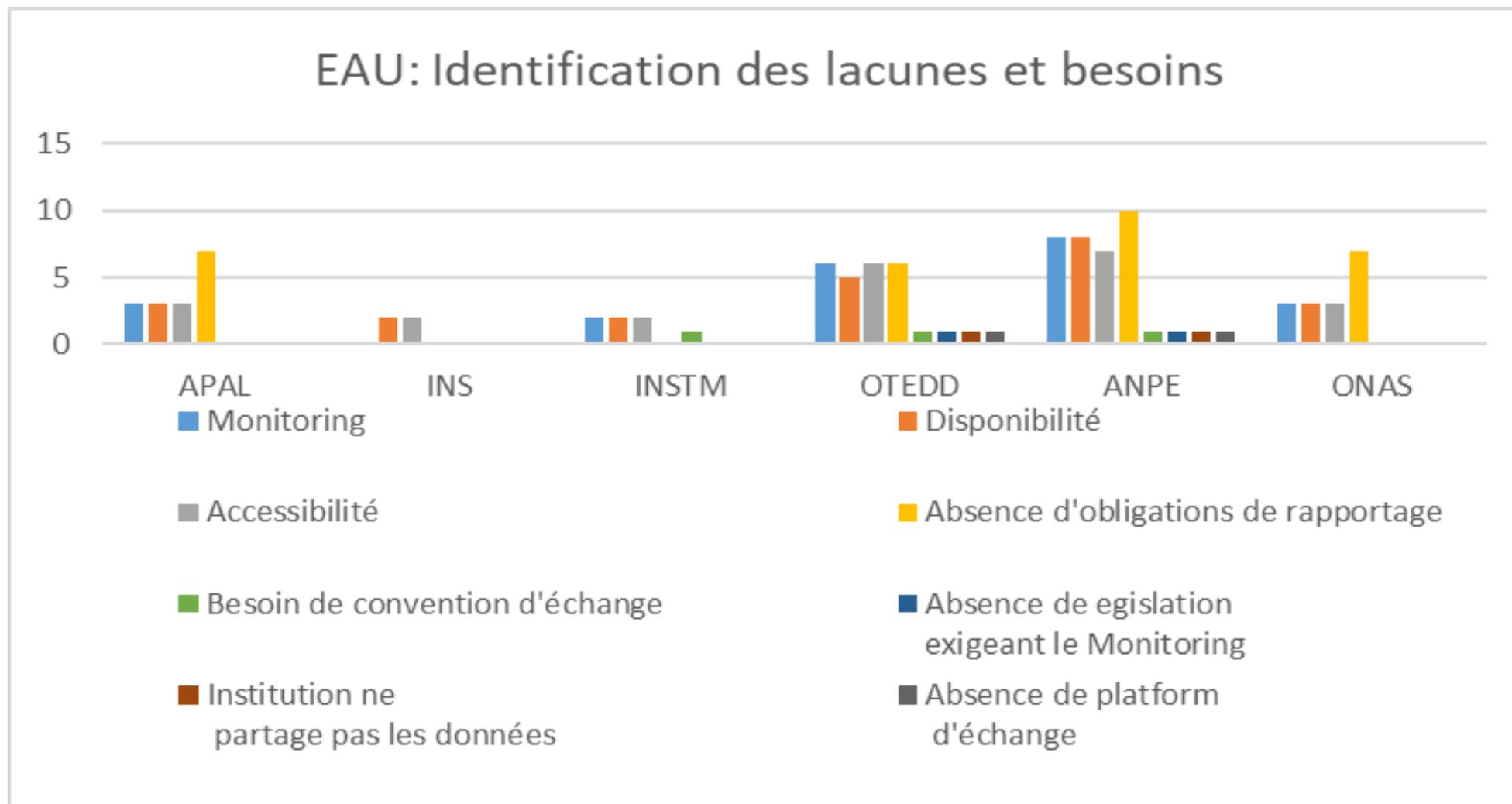


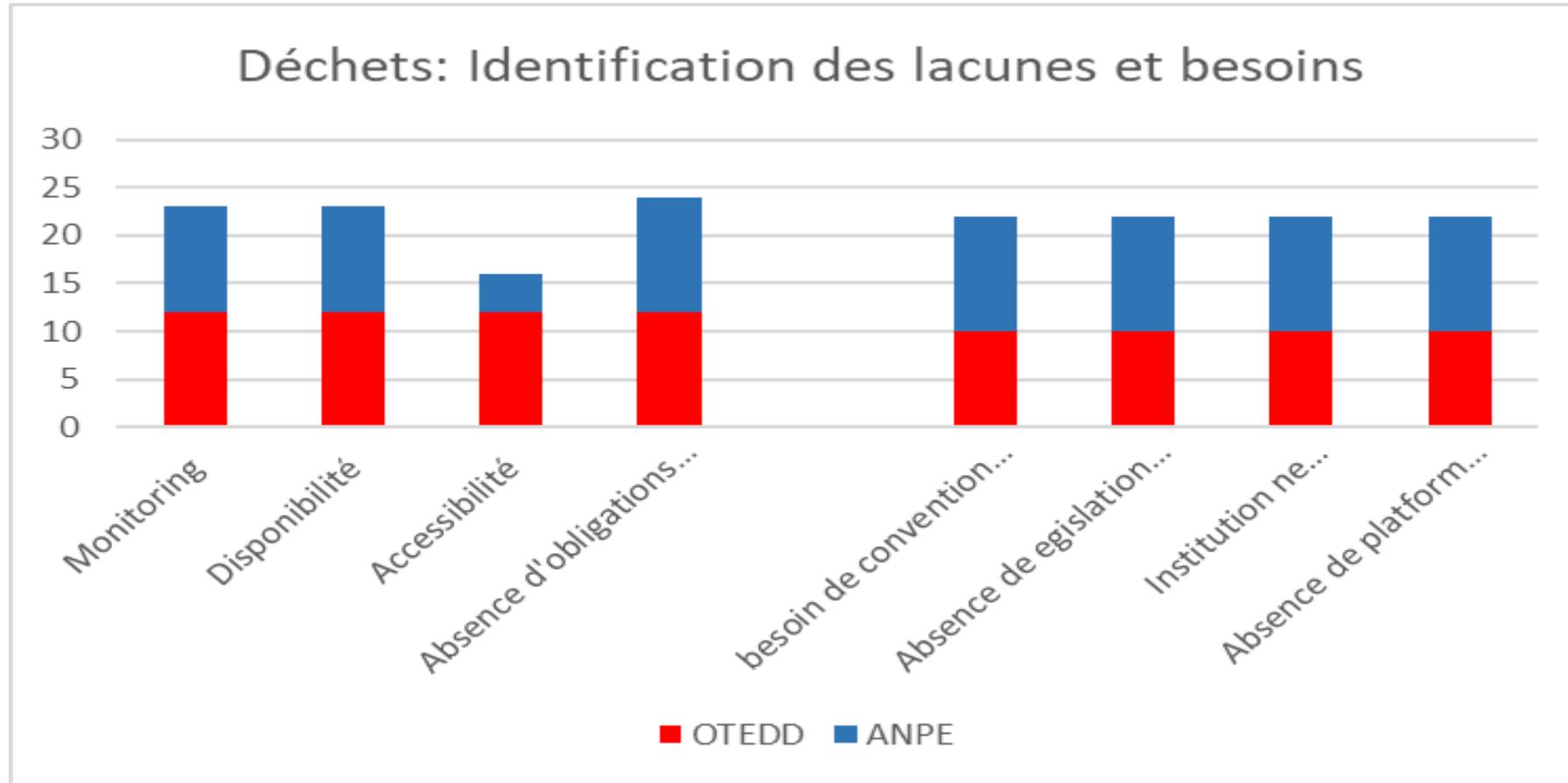
Plan d'Action national (MedPol)
BBN
Indicateurs de la ligue Arabeetc.

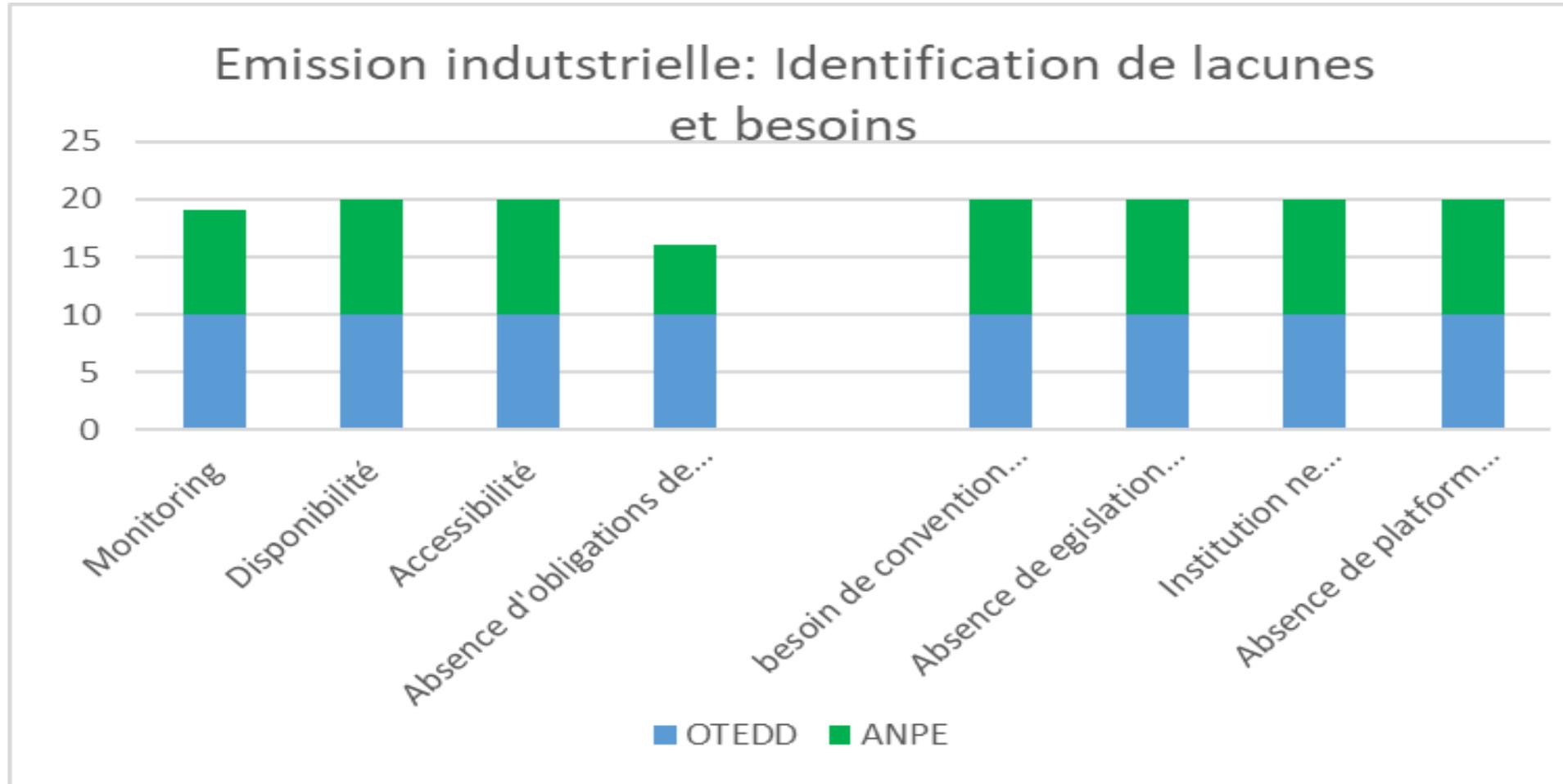
Nécessite
même jeux
de
données



Coordination au niveau nationale







Résultat- Questionnaires

	Lacunes	Diagnostique	Action	Quelle institution ?
Disponibilité des données	Absence de législation	L'information environnementale /SIE n'est pas régi par la loi sur l'environnement	Besoin d'une loi et décret définissant les principes généraux de mise en place d'un système d'information. Cette loi devrait définir tous les détails concernant le flux de données, le format des données, la fréquence, les institutions responsables et le délai de livraison et de publication des données.	
	Absence de monitoring outils de monitoring vétustes	Absence de réglementation définissant le Monitoring (qu'est ce qu'on monitore, entité responsable, fréquence)	Définir les priorités, réglementation	
Accessibilité	Accessibilité	Les données ne sont pas accessible	Nécessité de convention de partage	
	Platform IT	Inexistence de système d'information	Mise en place d'un système d'information	



Exemple Jordanie / Autriche selon les principes SEIS

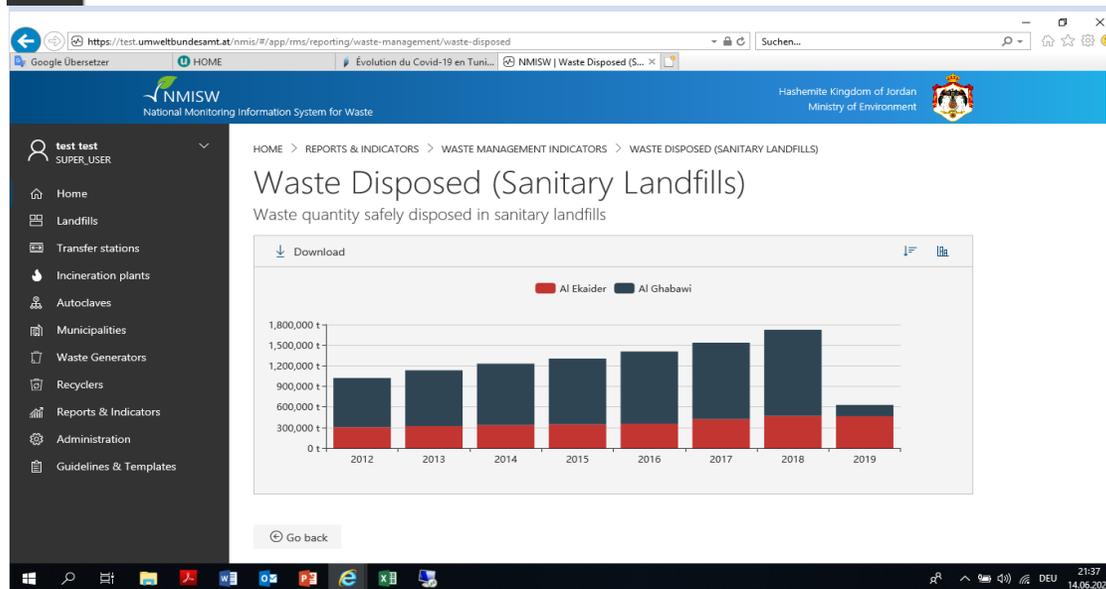
Système d'information sur les déchets Jordanie	Système électronique de gestion des données
Loi cadre sur les déchets adopté Mars 2020 (Création de comité stratégique et technique)	Loi (Abfallwirtschaftsgesetz)
Arrêté pour l'établissement d'un système électronique de surveillance et d'information sur les déchets (définissant le rôle de chaque institution)	
Convention pour maintenance (données individuelles)	Loi gestion des déchets autrichienne, § 22 (4), précise que le registre électronique doit être exploité comme un système de réseau d'information conformément à l'article 4 (13) de la loi fédérale autrichienne concernant la protection des données personnelles 2000 et que le ministre fédéral de l'environnement doit agir en qualité d '«exploitant» conformément aux dispositions de cette
Système partagé (Département des Statistiques, Ministère des ressources en eau, Ministère des affaires locales, Municipalité d'Amman, Municipalités, opérateurs des centres d'enfouissement)	Ministère de l'environnement, Agence Autrichienne de l'environnement, le ministère de la santé, les provinces, les douanes

Exemple Jordanie / Autriche

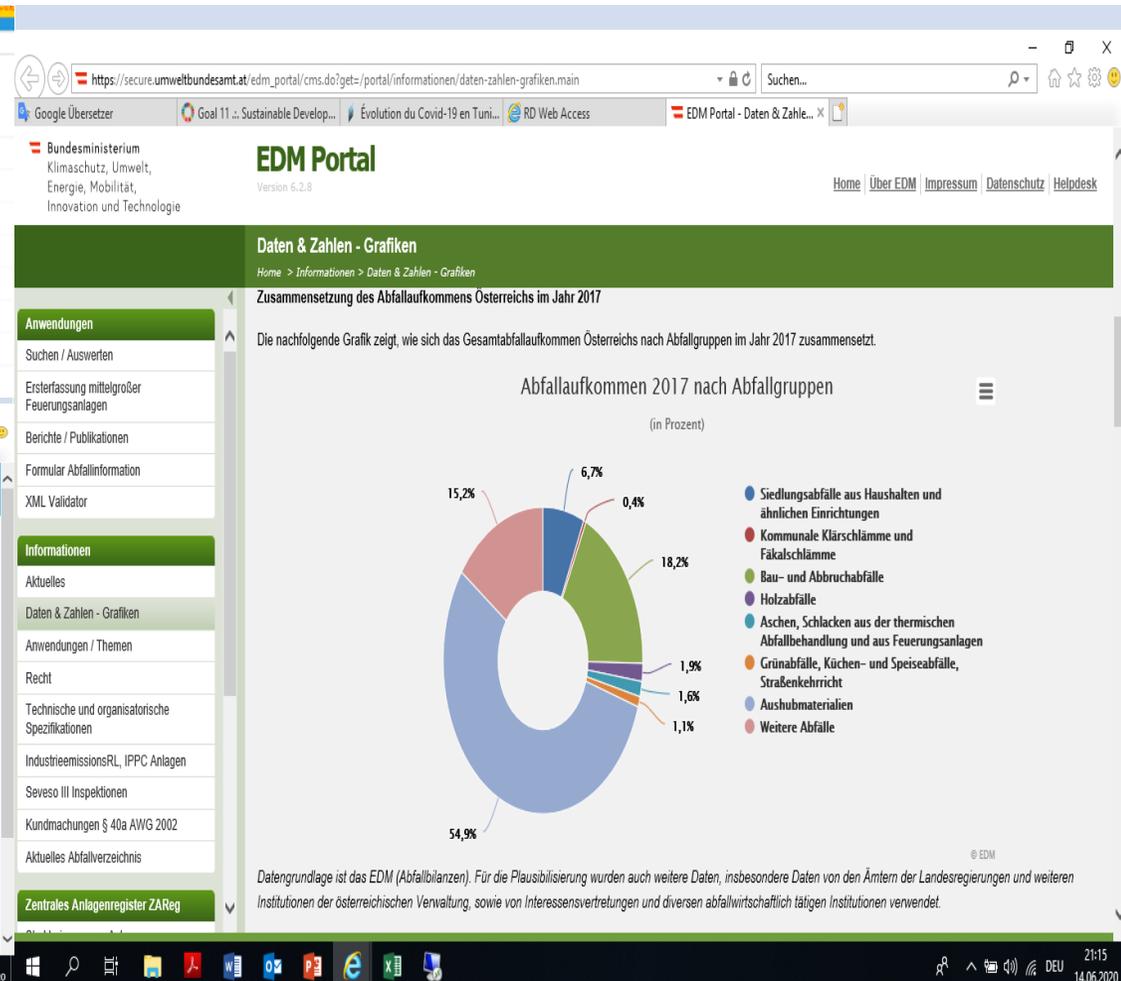
Jordanie

Automatically refresh list every 30 seconds

Local time	Delivered (t)	Capacity (t)	Waste Type	Owner	Driver	Plate no.
8:06 PM	7.00	15.00	Mixed municipal waste	Taqabbal Madinat...	ياسمين عبد محمد العج	5-23804
7:29 PM	8.35	9.00	Mixed municipal waste	Greater Irbid Muni...	سامر محمود ذيب	5-24441
7:09 PM	2.90	5.00	Mixed municipal waste	Greater Irbid Muni...	شرحيل براهيمه	5-11126
7:08 PM	4.53	9.88	Mixed municipal waste	Ar Ramtha	ياسمين عبد المولى ا	5-21265
7:04 PM	9.70	9.50	Mixed municipal waste	Greater Irbid Muni...	وائل حمد الدانكي	5-24417
7:00 PM	4.50	9.25	Mixed municipal waste	Greater Irbid Muni...	احمد محمد الفار	5-23939
6:48 PM	2.33	9.48	Mixed municipal waste	Greater Jarash Mu...	سليمان مصطفى العج	5-9389
6:45 PM	27.99	17.54	Mixed municipal waste	Aghwar Al Shamal...	زيد احمد صالح	5-24814



Autriche



Les Principes SEIS –Système d'information déchets

1.gérée aussi près que possible de sa source;	●
2.recueillie une seule fois et partagée ensuite entre les différents intéressés à des fins multiples;	●
3.facilement accessible pour permettre de remplir aisément les obligations de rapportage;	
4.facilement accessible à tous les utilisateurs;	●
5.accessible pour permettre de réaliser des comparaisons à l'échelle géographique appropriée et permettre la participation des citoyens	
6.totalement disponible pour le grand public et ce, dans les langues adaptées au niveau national;	●
7.prise en charge par des normes logicielles communes et libres/à code source ouvert.	●

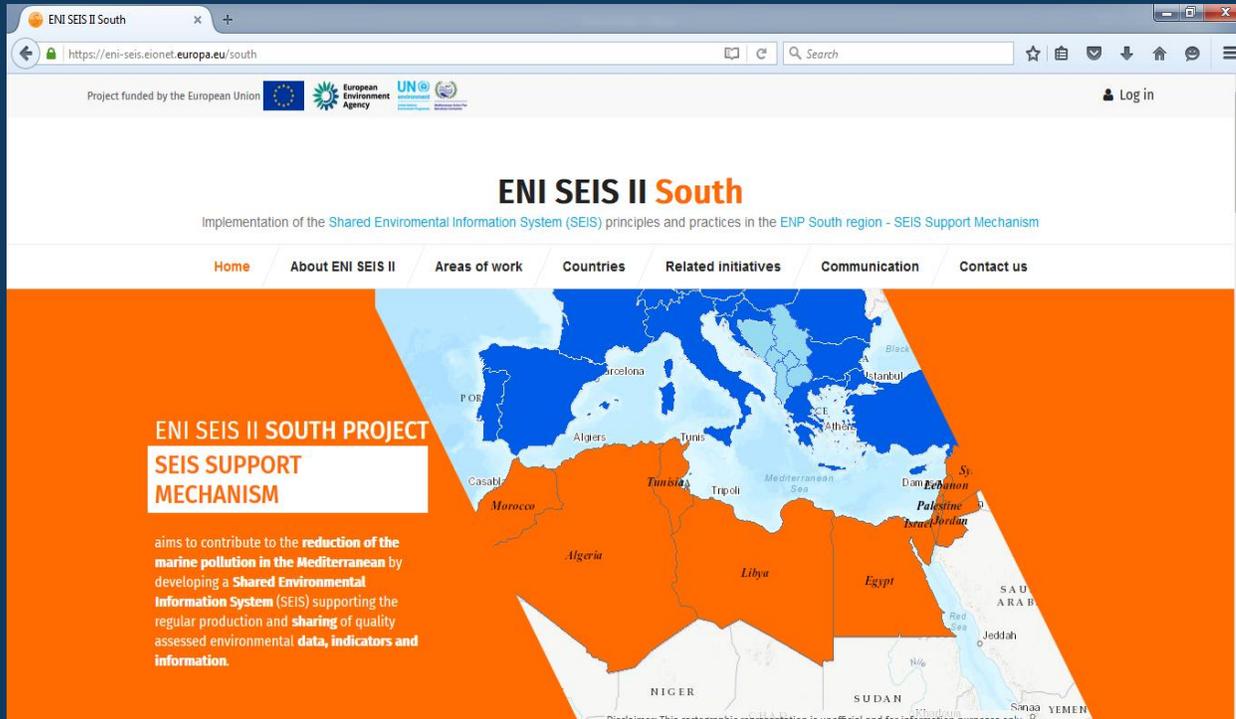
Recommandations

- Mise en place d'un Système d'information environnementale intégrée et stable (flux de données régulier) pour répondre aux besoins nationaux et internationaux, d'un outil efficace de contrôle et de validation des mesures de politique environnementale mise en œuvre. L'autorité chargée de la diffusion de l'information environnementale sera l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable ;
- La Mise en place de ce **SIEI** permettra à l'OTEDD l'analyse de la situation environnementale du pays et son évaluation en se basant sur des données fiables et actualisées, afin de proposer des orientations pour résoudre les problématiques à l'échelle nationale ;
- Le nouveau Système d'Information Environnementale intégré facilitera l'accessibilité des différents acteurs aux informations environnementales pour assurer des missions de suivi-évaluation, de planification et de prise de décision ;
- Le système d'Information Environnementale Intégré encouragera l'utilisation des données environnementales sous forme numérique au niveau national, améliorera l'accessibilité des données environnementales pour le grand public, résultant en une meilleure connaissance et compréhension des problèmes environnementaux.
- Investir dans les infrastructures de surveillance environnementale, telle que l'eau, les déchets et les émissions industrielles ;

Recommandations

- Développer une loi sur le SIEI et élaborer une législation supplémentaire qui régulerait le flux de données en termes sectoriels, telles que les données de GES, les déchets, les investissements environnementaux ainsi que le PRTR ;
- Développer des directives pratiques et des protocoles qui aideront d'autres organisations et institutions à comprendre le besoin de livrer et collecter des données et fournir également des instructions techniques sur le type, le format...

Merci pour votre attention



Sabah Nait

Agence Autrichienne de l'Environnement

<https://www.umweltbundesamt.at/>

Sabah.nait@umweltbundesamt.at



This project is funded by the European Union

umweltbundesamt^u
ENVIRONMENT AGENCY AUSTRIA

European Environment Agency

